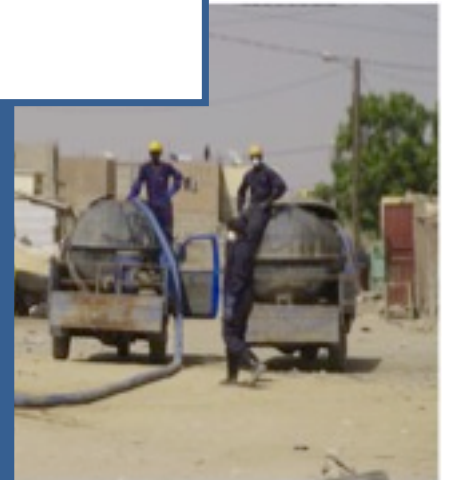




FISONG 2012
Facilité d'Innovation Sectorielle pour
les ONG - « Assainissement »

Compte-Rendu
Ateliers de capitalisation

Dakar, 24 avril 2018
Tananarive, 03 mai 2018



Acronymes et Abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AMO	Assistance à la Maîtrise d’Ouvrage
ASEDIA	Association des abonnés au service des déchets de Diawara
AT	Assistance Technique
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AUE	Associations d’Usagers de l’Eau
BMH	Bureau Municipal d’Hygiène de la CUA
CHA	Comité d’Hygiène et d’Assainissement
CIDR	Centre International de Développement et de Recherche
CL	Collectivité Locale
CU	Commune Urbaine
CUA	Commune Urbaine d’Antananarivo
DEEE	Déchets d’équipements électriques et électroniques
EAA	Division Eau et Assainissement - AFD
EPL	Entreprises Publiques Locales
EVE	ONG Eau Vie Environnement
FAMAFA	Projet Fanatsaràna ny Faripiainan’ny Mponina Andrenivohitra amin’ny Fandrindràna ny Fidiovana sy ny Fahadiovana, mis en œuvre par CARE France
FDAL	Fin de Défécation à l’Air Libre
FISONG	Facilité d’innovation sectorielle pour les ONG
GDS	Gestion des Déchets Solides
GIE	Groupements d’Intérêt Economique
HRDI	HYDRO-R&D International
IMF	Institution de micro-finance
JIRAMA	Compagnie nationale d’eau et d’électricité de Madagascar
MEEH	Ministère de l’Eau, de l’Energie et des Hydrocarbures - Madagascar
MHA	Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement – Sénégal
OBA	Output Based Aid - financements indirects basés sur les résultats
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAS	Office National de l’Assainissement du Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAD	Pro-Action Développement
PHAST	Participatory Hygiene and Sanitation Transformation
pS-Eau	Programme Solidarité Eau
REU	redevance sur les eaux usées
ROM	Redevance sur les Ordures Ménagères
SAMVA	Service Autonome de Maintenance de la Ville d’Antananarivo
SARL	Société à responsabilité limitée
SASU-SAVA	Schéma d’Assainissement Solide Urbain en Région de Sava
SSC	Système d’assainissement Semi-Collectif
STBV	Station de Traitement de Boues de Vidange
VSLA	Village Savings and Loans Association
WAST	Waste and Sanitation Transformation
WSUP	Water and Sanitation Program

I CONTEXTE

L'Agence Française de Développement a créé, en 2007, un outil dédié au financement de projets novateurs à l'initiative des organisations de solidarité internationale : la Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG).

Cet instrument, mis en place dans le cadre de la diversification des partenariats de l'AFD, en particulier vers la société civile, est destiné à stimuler l'innovation ainsi qu'à développer un dialogue rapproché avec les ONG, dans différents secteurs et a pour objectifs de :

- Mieux prendre en compte les spécificités opérationnelles des ONG ;
- Solliciter leur capacité d'innovation sur le terrain dans le cadre des priorités sectorielles de l'AFD ;
- Promouvoir le dialogue sectoriel et créer des synergies entre l'Agence et les organisations de solidarité internationale sur des secteurs et des géographies d'intérêt commun.

En 2012 a été lancé un appel à propositions FISONG "Assainissement, hygiène, déchets : mécanismes pérennes et compétences locales" visant l'amélioration des services d'assainissement, dans le contexte mondial des objectifs du millénaire pour le développement et des ODD aujourd'hui.

Cinq projets ont été retenus au titre de cet appel à propositions et ont été mis en œuvre entre 2013 et 2017, totalisant un montant de 2 840 147 EUR dont 83%, sur co-financement de l'AFD :

- Acteurs locaux de l'assainissement et des déchets : innovation dans deux pays d'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal), mis en œuvre dans ces deux pays par le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret) en consortium avec Eau Vive ;
- Lancement d'un Réseau pilote « Assainissement urbain et politiques communales » en SAVA, mis en œuvre à Madagascar par le Centre International de Développement et de Recherche (CIDR) ;
- Projet Assainissement Innovant en milieu Urbain – PAIU/Projet *Fanatsaràna ny Fariipiainan'ny Mponina Andrenivohitra amin'ny Fandrindràna ny Fidiovana sy ny Fahadiovana* (FAMAFA), mis en œuvre à Madagascar par CARE France ;
- Ressources urbaines : approches intégrées, sociales et concertées de l'assainissement liquide et solide à Pikine (Sénégal) et à Kindia (Guinée), mis en œuvre au Sénégal et en Guinée par Enda Europe ;
- Approche innovante en matière d'hygiène et d'assainissement sur la commune de Mutimbuzi- province de Bujumbura rural, mis en œuvre au Burundi par PAD.

Les ateliers de capitalisation, organisés à Dakar (le 24 avril 2018) et à Tananarive (le 03 mai 2018), s'inscrivent dans le cadre de la mission d'évaluation transversale et de capitalisation de cette FISONG 2012.

II OBJECTIFS DE LA PHASE DE CAPITALISATION

L'objectif de la capitalisation est de « *capitaliser sur les expériences financées afin de faire bénéficier des apprentissages à l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux traités pour porter les innovations mises en œuvre au-delà de l'échelle des projets* ».

La capitalisation permet d'échanger à propos des « bonnes pratiques » qui ont répondu aux attentes des partenaires et bénéficiaires concernés et qui ont fait leurs preuves sur le terrain, dans des contextes variés (pays d'intervention, type de milieu). Cet exercice implique également une réflexion à propos des « échecs », qui permettront aux acteurs d'éviter certains écueils pour des actions à venir.

Ce retour d'expérience permet aux acteurs d'accroître leurs capacités à définir une politique et des interventions qui soient plus pertinentes et plus efficaces, mais aussi à internaliser ces pratiques pour s'inscrire dans une démarche globale d'apprentissage organisationnel et d'accompagnement des innovations dans la durée.

III LES ATELIERS ET LEUR METHODOLOGIE

III.1 ORGANISATION DES ATELIERS

Lieux	Résidences Mamoune, Dakar	Motel Anosy, Tananarive
Dates	Mardi 24 avril 2018	Jeudi 03 mai 2018
Horaires	9h30 à 13h30 14h30 à 17h30	9h30 à 13h30 14h30 à 18h00

III.2 PARTICIPANTS

A Dakar, l'atelier a mobilisé une vingtaine de personnes :

- Les ONG en charge des projets FISONG 2012 : Gret, Eau Vive, Enda-Rup et EVE
- Le chargé de projet Eau et Assainissement de la représentation de l'AFD à Dakar
- Le représentant du pS-Eau au Sénégal
- Des représentants de la Direction de l'Assainissement du MHA
- Un représentant de l'ONAS
- Acteurs locaux impliqués dans les projets FISONG 2012 : Communes de Diawara et de Rosso, Commune de Keur Massar
- Des acteurs actifs dans le secteur : EAA, LVIA, Le Partenariat.

A Tananarive, l'atelier a également rassemblé une vingtaine de personnes :

- Les ONG en charge des projets FISONG 2012 : CARE, WSUP
- La chargée de mission du Ran'Eau
- Des représentants de la Direction de l'Assainissement du MEEH
- Des représentants du SAMVA
- Acteurs locaux impliqués dans les projets FISONG 2012 : Madacompost, Maire de la CU de Vohémar, Maire de la CU d'Antalaha, intercommunale TIA SAVA
- Des acteurs actifs dans le secteur : ENDA OI, Gret.

La liste des participants aux ateliers est présentée à l'annexe 1.

III.3 METHODOLOGIE

Quatre axes de capitalisation ont été sélectionnés, en amont des ateliers, sur base de la diversité des expériences innovantes mises en œuvre dans le cadre de la FISONG 2012 :

Axe 1	Comment permettre aux ménages d'investir dans l'amélioration de leurs toilettes ?
Axe 2	Les maillons oubliés : quels dispositifs pour l'évacuation et le traitement des boues et des déchets solides ?
Axe 3	Valoriser les déchets : quelles filières pérennes ?
Axe 4	Quels rôles pour quels acteurs dans la filière de l'assainissement ?

Lors de chaque atelier, les innovations portées par les projets ont été présentées à travers la diffusion d'un moyen métrage (<https://vimeo.com/comana/review/265525780/64c88fed89>). Leurs caractérisations et évaluations ont également été abordées.

Les participants ont ensuite été divisés en quatre groupes et invités à réfléchir sur un axe, sur base de fiches d'expériences.

Ces travaux ont permis de : i) tirer les acquis et difficultés des expériences mises en œuvre; ii) d'envisager les possibilités de passage à l'échelle et de réplcation dans d'autres contextes ; iii) de formuler d'éventuelles nouvelles idées.

Les travaux de groupe ont ensuite été restitués et débattus en plénière. Une brève synthèse des travaux a clôturé ces deux journées.

IV PRINCIPALES INNOVATIONS IDENTIFIEES ET ECHANGES

Dans le cadre de la FISONG 2012, 13 innovations ont été identifiées :

Gret / Eau Vive	Positionnement de l'ONG en assistance à la maîtrise d'ouvrage
	DSP de la gestion des déchets à une association d'utilisateurs
	Sanimarché géré par un opérateur privé -subvention basée sur le résultat
	Solutions techniques adaptées pour collecte et du traitement des boues
ENDA	Convention tripartite pour gestion mini-égout
	Centre formalisé de démantèlement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
	Système de tri des déchets organiques
CIDR	Schéma d'Assainissement Solide Urbain à échelle intercommunale
	Partenariats autour des communes dans gestion et valorisation des déchets solides
CARE	Systèmes de financement autogérés pour la gestion des déchets solides et la vente de latrines
	Système décentralisé de traitement des boues de vidange, adapté d'un système de traitement des déjections animales, accompagnée d'un appui à la professionnalisation de la filière de vidange
PAD	Introduction de latrines de type ECOSAN au Burundi
	Conception de l'approche WAST (<i>Waste and Sanitation Transformation</i>)

Les échanges qui ont suivi la projection du moyen métrage (voir ci-dessus) se résument comme suit :

Atelier de Dakar :

- **Moyen métrage plus axé sur les échecs que sur les réussites.** Le Gret indique que le moyen métrage est, à son sens, plus axé sur les échecs que sur les réussites. Pour l'équipe d'évaluation, il est important de lever les tabous sur l'échec. L'innovation implique une prise de risques, qui peut aboutir à des échecs. Communiquer sur ceux-ci permet d'éviter de reproduire les mêmes écueils.
- **Les innovations sont des processus qui prennent du temps.** Selon LVIA, les changements de comportements sont lents. La durée des projets FISONG est trop courte à cet égard. LVIA est impliqué, depuis deux décennies, dans un projet de valorisation des plastiques à Thiès, qui a évolué d'un groupement féminin composé de 15 femmes, valorisant 12 tonnes/mois à une SARL autonome, employant plus de cent personnes et valorisant 80 tonnes de déchets par mois. A Diawara, la sensibilisation de la population aux comportements responsables en matière de gestion des déchets a pris presque deux ans (Commune de Diawara).
- **Les acteurs associent souvent innovation avec technique** (Gret). La définition du terme innovation est encore trop souvent associée à innovation technique.
- **Les innovations sont des processus qui dépassent souvent l'horizon d'un seul projet** (Enda Rup).
- **Les innovations ne peuvent pas être portées seulement par les ONG mais doivent également être soutenues par les acteurs institutionnels** (Enda Rup). La dimension partenariat est importante à analyser en amont de la mise en œuvre des projets d'innovations. Les attentes des usagers/bénéficiaires doivent également être étudiées. L'intérêt porté par les usagers au service est étroitement lié à sa qualité (EVE).
- **Suivi post-FISONG des innovations** (Enda Rup). Enda Rup se pose la question de comment continuer à assurer le suivi de ces innovations, après l'arrêt des financements FISONG.
- **Un facteur bloquant pour l'innovation est l'absence de transfert du secteur de l'assainissement liquide au Sénégal aux collectivités territoriales** (Gret).
- **La FISONG est un outil intéressant qui permet aux ONG de prendre des risques** (EVE).

Atelier de Madagascar :

- **Les innovations ont engendré un certain nombre d'échecs.** Le Gret souligne que les expériences se sont soldées par pas mal d'échecs et demande quelles en sont les causes. L'échec est intrinsèque à la prise de risques dans le cadre des innovations. La durée des projets est également un facteur qui ne permet pas aux innovations de se développer complètement (ex. volume de boues traitées), d'affiner les approches ou d'en favoriser l'appropriation par les acteurs locaux et les bénéficiaires finaux. Selon le représentant de l'intercommunale Tia Sava, les échecs rencontrés par le projet mis en œuvre dans la Sava s'expliquent par des facteurs multiples : i) facteur culturel : sentiment de honte très prononcé par rapport à l'assainissement (par ex. difficilement concevable de stocker des excréta dans l'enceinte d'une habitation) ; ii) facteur économique : revenus faibles des populations ne leur permettant pas d'investir dans une latrine ; iii) renouvellement des équipes municipales (élections communales) engendrant des modifications dans les priorités des nouveaux élus ; iv) durée limitée du projet ; v) le blocage des fonds des communes au niveau du Trésor empêchant celles-ci de débloquer les cofinancements nécessaires à la mise en œuvre de certaines activités du projet.
- **L'absence d'opérateur privé intéressé par le service de collecte des déchets solides à Antalaha.** Le Maire d'Antalaha a été contraint de créer lui-même une entreprise pour la gestion de l'assainissement de la ville, faute d'opérateur privé intéressé par cette activité. Ce manque d'intérêt s'explique notamment par le mode de rémunérations proposé par la Commune (base mensuelle plutôt que journalière) et les irrégularités de celles-ci (blocages récurrents au niveau du Trésor) et par le manque de perspectives du secteur. La société SENAM, créée en octobre 2016, emploie une douzaine de personnes, n'est pas rentable à ce jour. Le potentiel en termes de commercialisation est pourtant réel dans la région de la Sava avec des producteurs d'envergure qui ont un besoin important en compost et proposent des prix d'achat attractifs (1000 Ar/kg contre 400 Ar/kg pratiqué à Tananarive).

- **Les aspects financiers des innovations mises en place auraient globalement dû être plus étudiés en amont de la mise en œuvre des projets** (plans d'affaires détaillés).
- **Coût des latrines : équilibre difficile à trouver entre accessibilité pour les ménages et rentabilité pour l'opérateur privé.**
- **Dans la CUA, l'absence de textes encadrant la gestion des stations de traitement des boues de vidange, entrave leur rentabilité.** Le SAMVA (Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Antananarivo) gère actuellement 05 sites de traitement des boues dans la CUA, dont celui mis en place par CARE dans le cadre de la FISONG 2012, le système Biobolsa. Ces sites peinent à être rentables, notamment à cause de l'absence de textes : i) encadrant l'exploitation des ouvrages (absence de standard opérationnel); ii) contraignant l'intégration de toilettes dans les nouvelles constructions. Les rôles des différents acteurs, notamment en matière de sanctions des comportements inadéquats en matière d'hygiène (dépotage illicite des boues,...) ne sont pas clairement définis (absence de moyens de coercition). De plus, le BMH de la CUA est en sous-effectif avec seulement 32 inspecteurs d'hygiène, couvrant les 192 Fokontanys que comptent la CUA.
- Le SAMVA exhorte les autorités communales de Vohémar et d'Antalaha à élaborer des textes encadrant la mise en place des services publics urbains liés à la gestion des boues de vidange et des déchets solides.
- **A Madagascar, la décentralisation des compétences n'est pas accompagnée par un transfert des moyens aux Collectivités Locales.**
- Les taxes prélevées dans le secteur de l'assainissement sont la Redevance sur les Ordures Ménagères (ROM) conformément à la loi 95-035 du 30 octobre 1995 (impôt foncier sur la propriété bâtie) et la redevance sur les eaux usées (REU), une taxe perçue via la facture d'eau émise par la JIRAMA (compagnie nationale d'eau et d'électricité de Madagascar). Ces taxes financent toute la chaîne. Les RF2 ne sont donc normalement pas autorisées à prélever une taxe supplémentaire auprès des ménages, pour la pré-collecte.
- Gret Madagascar a mis en place, avec succès, des Sanimarchés gérés par des opérateurs privés, en milieu urbain. L'approche vise à créer une économie d'échelle en confiant 4 à 5 Sanimarchés par opérateur. La réussite dépend très fort du dynamisme de l'opérateur. L'accompagnement de l'ONG porte au démarrage sur la formation de l'opérateur (marketing, technique). Un suivi régulier est ensuite mis en place, sur les aspects techniques et économiques. Un mécanisme de financement spécifique pour les ménages les plus vulnérables a été testé sur un Sanimarché mais a engendré des sentiments de honte, et a donc été abandonné.

V TRAVAUX PARTICIPATIFS

V.1 AXE 1 - COMMENT PERMETTRE AUX MENAGES D'INVESTIR DANS L'AMELIORATION DE LEURS TOILETTES ?

V.1.1 Description de l'axe

Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les expériences innovantes menées dans le cadre de la FISONG 2012, en matière de soutien des ménages dans l'acquisition d'une toilette améliorée : <ul style="list-style-type: none"> ○ A Rosso (Mauritanie), le Gret a développé une approche de marketing de l'assainissement à travers un Sanimarché géré par un opérateur privé, couplée à une subvention « <i>Output Based Aid</i> » (milieu urbain) ; ○ A Tananarive (Madagascar), CARE a porté une approche de marketing de l'assainissement à travers 2 Sanimarchés gérés par des gestionnaires issus des communautés, couplée à un mécanisme de financement de type « <i>Revolving Fund</i> » (milieu urbain) ; ○ A Mutimbuzi (Burundi), PAD a mis en place un mécanisme de contribution des ménages au financement des latrines Ecosan : 60% ménages – 40% projet (milieu semi-urbain). • Tirer les leçons apprises de ces expériences en termes d'autonomisation financière et de pérennisation ; • Analyser le potentiel en matière de passage à l'échelle et de réplification des innovations dans d'autres contextes (pays d'intervention, type de milieu)
Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • 1 groupe de travail réfléchit sur les thématiques suivantes afin de tirer des leçons apprises : <ul style="list-style-type: none"> ○ Autonomisation financière et pérennité : points forts et blocages ; ○ Potentiels en matière de passage à l'échelle et de réplification dans d'autres contextes (pays, milieu).

V.1.2 Résultats des travaux de groupe

Au Sénégal :

Les points forts et points faibles de ces expériences identifiés par les participants sont :

Points forts	Points faibles
Adéquation offre et demande	
<ul style="list-style-type: none"> • Large gamme d'ouvrages (de la simple dalle Sanplat à la toilette clé sur port) • Etude de la capacité de paiement des ménages • Subvention (réduction des coûts) • Subvention dégressive • Qualité des ouvrages favorisée par approche <i>Output Based Aid</i> (paiement de l'opérateur après réception technique des ouvrages) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'harmonisation des interventions (méthodologie et produits proposés) • Coût élevé des ouvrages par rapport au niveau de vie • Subvention ne garantit pas la pérennisation

Appui au secteur privé local	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du secteur privé local • Recours à un opérateur privé ou des associations • Mode de recrutement de l'opérateur (appel d'offres) • Création d'emplois • Valorisation de la main d'œuvre locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Montage financier pas assez exhaustif (court et moyen terme) • L'opérateur ne peut pas faire cette activité uniquement, car elle n'est pas suffisamment rentable
Mécanismes pour susciter la demande et changements de comportements	
<ul style="list-style-type: none"> • Susciter la demande à travers le marketing de l'assainissement • Marketing Social : Mobiliser les gens pour un changement de comportement • Marketing de l'assainissement : proposition d'ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'impacts des campagnes de marketing/sensibilisation • Le coût du marketing (beaucoup de moyens) / au résultat
Cadre réglementaire	
	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de soutien politique (réglementation, sanction) • Compétence non transférée (possibilité)

Les conditionnalités à la répliquabilité des expériences dans le contexte sénégalais sont :

- Définir des types d'ouvrages de qualité¹, adaptés au pouvoir d'achat des ménages (durable, hygiénique, dispositif de lavage des mains)
- Diversifier les types d'ouvrage par rapport à la vidange, qui représente un coût relativement important pour le ménage (pouvoir d'achat)
- Continuer la recherche pour développer de nouveaux types d'ouvrages mieux adaptés
- Diversifier les modes de paiement (nature « riz, tomates, autres »)
- Intéresser les structures de microfinance à octroyer des prêts aux opérateurs privés et/ou aux bénéficiaires de toilettes ; dépôts de fonds de garantie par les partenaires pour développer un crédit revolving
- S'assurer de l'accès des plus vulnérables aux ouvrages et les prendre en compte dans les dispositifs de financement
- Mode de sélection des opérateurs
- Appuyer la diversification des activités commerciales de l'opérateur
- Plaidoyer pour faire appliquer la loi (autorisation de construire dans laquelle les ouvrages d'accès sont obligatoires) sinon : sanctions par l'état
- La sensibilisation est de la responsabilité des autorités publiques (Etat, collectivité locale) et plus particulièrement celle du MHA/Direction de l'Assainissement qui a défini sa stratégie de communication : la communication 4C « contacter, connaître, convaincre, conclure ».
- Mode de promotion des ouvrages (tarifs - coûts)
- Meilleure implication des acteurs (Etat, CL, OSC)
- Prioriser dans le choix les sites ATPC pour développer des projets/programmes (encouragement des villages FDAL).

¹ Se référer à la stratégie sénégalaise de l'assainissement qui présente des ouvrages types

Les nouvelles idées proposées sont :

- Financement innovant : système de taxation allouée à l'assainissement ou inciter les entreprises privées à investir dans l'assainissement : à titre d'exemple 1 FCFA prélevé sur les communications téléphoniques, 1% sur chaque sac de ciment vendu ...

Les échanges en plénière ont porté sur :

- **Importance de dépolitiser l'approche marketing social** : l'approche proposée par le Gret implique une contractualisation entre l'ONG et l'opérateur privé. La Commune participe au processus de sélection de l'opérateur mais n'est pas signataire du contrat. Cette approche favorise la confiance des ménages.
- **Choix du profil des gestionnaires de Sanimarché** : Suite à l'expérience FISONG impliquant un opérateur privé, Gret s'est tourné vers des groupements féminins et a pu réaliser 1000 latrines en Mauritanie. Des expériences sont actuellement en cours au Sénégal avec des gestionnaires privés et associatifs. Le profil qui semblerait le plus approprié serait : association impliquée dans le business social.
- **Implication difficile des IMF dans le financement des toilettes** : de nombreuses expériences ont été menées mais se sont généralement révélées infructueuses (taux d'intérêt élevés,...).
- **Nouvelles approches développées sur le principe des tontines** : Le Gret teste une nouvelle approche en collaboration avec Eau Vive basée sur le principe des tontines².
- **Un des facteurs de réussite de l'innovation est de reposer sur des mécanismes préexistants**, plutôt que sur des approches totalement neuves.

A Madagascar :

Les points forts et points faibles de ces expériences identifiés par les participants sont :

Points forts	Points faibles
Output Based Aid	
<ul style="list-style-type: none"> • Latrine améliorée à bas coût • Gestion par des opérateurs privés locaux • Marketing de proximité : favorise l'appropriation des ouvrages par les ménages 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût élevé des ouvrages par rapport aux capacités des ménages • Choix de recourir à un opérateur privé (faible rentabilité, manque de sensibilisation des ménages). • Taux dégressif de la subvention ne permet pas un accès équitable des ménages aux ouvrages. • Subvention ne favorise pas la pérennisation en fin de projet.
Revolving Fund	
<ul style="list-style-type: none"> • Implication des autorités locales dans le remboursement des latrines (fokontany et arrondissements) : visa du contrat ménage-RF2 et négociations avec mauvais payeurs • Mécanisme de financement : mise en place de fonds de garantie • Gamme standardisée de latrine : à séparation d'urine, nombre de cabine, etc. • Sanimarket : point d'information/sensibilisation/formation pour la communauté et vente des produits • Marketing de proximité développé avec RF2 : 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte vulnérabilité des ménages : incapables de rembourser. • Indisponibilité de terrain entraînant des contentieux (ménages non propriétaires) • Pérennisation non effective après projet • Toilette réalisée en matériaux plus nobles que l'habitation du ménage

² La tontine est avant tout un système de collecte et répartition de l'épargne à l'échelon local. En effet, la tontine dépasse rarement le cadre du quartier ou du village et elle est presque exclusivement gérée et utilisée par les femmes.

<p>en contact avec les clients, porte à porte, VAD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité latrine : supervision, suivi • Professionnalisation des vidangeurs augmente leur crédibilité auprès des ménages. 	
Latrines ECOSAN	
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emploi par la formation des maçons • Mise en place des comités d'hygiène et d'assainissement • Impact sur l'économie par l'utilisation de sous-produits dans l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennisation n'est pas assurée après la subvention du projet.

Les conditionnalités à la répliquabilité des expériences dans le contexte malgache sont :

- Octroi de prêts latrines aux ménages :
 - Impliquer systématiquement les autorités locales dans la contractualisation.
 - Etablir un plan d'épargne adapté au niveau de vie du ménage (% d'emprunt, période de remboursement) et considérant les saisons où les ménages sont en difficulté
- Développer des systèmes d'épargne communautaire de type VSLA (Village Savings and Loans Association ou Association Villageoise d'Epargne et Crédit – AVEC)
- Etablir des règles d'urbanisme imposant l'intégration de toilettes dans les constructions neuves
- S'adapter à la culture locale : toilette en dur dans une zone où les habitations sont en matériaux locaux.

Les nouvelles idées proposées sont :

- Créer des Entreprises Publiques Locales (EPL), à l'image de ce qui est fait à la Réunion, avec des obligations fiscales attractives.
- Plateforme VSLA : promotion de la capacité d'épargne et l'accès au crédit informel entre les membres.

V.2 AXE 2 - LES MAILLONS OUBLIES : QUELS DISPOSITIFS POUR L'EVACUATION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE VIDANGE ET DES DECHETS SOLIDES ?

V.2.1 Description de l'axe

Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les expériences innovantes mises en œuvre dans le cadre de la FISONG 2012 en termes d'évacuation et de traitement des boues de vidange et des déchets solides : <i>En matière de boues de vidange :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ A Rosso (Mauritanie), le Gret a soutenu la mise en place de technologies adaptées au contexte pour l'évacuation et le traitement des boues : vidanges mixtes manuelle/mécanique (pompes Gulper/motopompe + citerne), évacuation via charrettes asines/ triporteurs, traitement via filtre à sable et enfouissement – approche centralisée (échelle de la ville); ○ A Tananarive (Madagascar), CARE a promu pour l'évacuation et le traitement : vidange manuelle (pompes Gulper), évacuation via charrettes à traction humaine, traitement via biodigesteurs de type Biobolsa – approche décentralisée (échelle du quartier);
-----------------------	---

	<p><i>En matière de déchets solides :</i></p> <p>Pré-collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A Tananarive (Madagascar), des associations de quartiers, RF2, se charge de la pré-collecte dans 12 quartiers bas de la ville ; <u>Filière</u> : tri à la source ; pré-collecte par agent RF2 au niveau ménage ; dépôt dans bacs intermédiaires de la SAMVA ; <u>Financement</u> : basé sur les redevances ménages, celles des établissements de Fokontany et le reversement d'une partie des fonds générés par les usagers de l'eau. <p>Collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A Diawara (Sénégal), la Mairie a délégué le service de collecte des déchets à une association d'usagers, qui en a délégué l'exploitation à un privé ; <u>Filière</u> : apport volontaire des ménages aux points de collecte ; collecte et transport par l'opérateur ; stockage en décharge finale ; <u>Financement</u> : basé sur les redevances ménages ; ○ A Kindia (Guinée), le service de collecte des déchets est géré par un GIE : tri à la source, apport volontaire au niveau de bennes ; collecte et transport par le GIE ; vente de la matière organique (MO) aux maraîchers et stockage au niveau décharge finale ; <u>Financement</u> : basé sur vente de la MO aux maraîchers ; redevances aux niveaux des marchés ; redevances ménages ; subvention projet. <ul style="list-style-type: none"> • Tirer les leçons apprises de ces expériences en termes de pertinence des solutions techniques et de pérennisation du financement des services de gestion des déchets solides ;
Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • 1 groupe de travail sur les thématiques suivantes afin de tirer des leçons apprises : <ul style="list-style-type: none"> ○ Boues de vidanges : pertinence des solutions techniques par rapport aux contextes ; ○ Déchets solides : pérennisation des sources de financement du service : approche basée uniquement sur redevances ménages ou diversification des sources de financement ?

V.2.2 Résultats des travaux de groupe

Au Sénégal :

Les points forts et points faibles des expériences en matière de **boues de vidange** identifiés par les participants sont :

Points forts	Points faibles
Rosso (Mauritanie)	
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de logistique par la commune • Formalisation de l'activité • Formation des vidangeurs • Sensibilisation des populations • Portage politique • Matériaux locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Filière incomplète (Ex pas de traitement des lixiviats) • Absence d'offre locale de maintenance des équipements (problème de viabilité technique) • Problème de curage des boues (fond des fosses)
Tananarivo (Madagascar)	
<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation de l'activité • Filière complète (collecte, transport, traitement et valorisation) • Adaptation au contexte urbanistique • Création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre répressif non efficace – Proposition : surveillance et contrôle des dépotages sauvages par la population (cadre proximité) • Système de transport pénible (humain) • Problème de santé publique (vidange

	manuelle) <ul style="list-style-type: none"> • Problème de dimensionnement : Station surdimensionnée ou collecte trop faible des BV • Faible adhésion / sensibilisation des populations
--	--

Les points forts et points faibles des expériences en matière de **financement du service des déchets solides** identifiés par les participants sont :

Points forts	Points faibles
Diawara (Sénégal)	
<ul style="list-style-type: none"> • Délégation de la gestion • Appropriation/adhésion de la population • Site de décharge autorisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de recouvrement et problème d'équilibre financier • Manque de suivi / Non maîtrise des outils de gestion par ASEDIA – Besoins d'accompagnement et formation
Kindia (Guinée)	
<ul style="list-style-type: none"> • Filière complète (Collecte, transport, traitement et valorisation) • Changements de comportements des ménages – hausse de la collecte de recette 	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle économique non viable / durable • Manque d'adhésion des ménages à payer la redevance
Tananarive (Madagascar)	
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emplois • Modèle financier • Mobilisation des populations (acceptation) • Gouvernance du service 	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de traitement : Dépotage sauvage des déchets

Les conditionnalités à la répliquabilité des expériences dans le contexte sénégalais sont :

- Portage et pilotage du projet par la commune
- Conception d'une filière complète, à planifier en phases, en fonction du temps et des financements
- S'assurer de la mobilisation sociale (sensibilisation, approche participative et inclusive)
- Mise en place de délégation de service public pérenne / pallier l'instabilité politique (élus)
- Renforcer la collaboration Commune – ONAS (gestion, exploitation et sensibilisation)

Les nouvelles idées sont :

- Explorer l'intercommunalité (échelle de rentabilité, mise en commun des infrastructures et de l'exploitation)

Les échanges en plénière ont porté sur :

- **Importance d'établir un suivi technique et financier des services d'assainissement par les acteurs** : A Rosso, les services communaux ont été outillés pour assurer le suivi du service de traitement des boues de vidange, géré en régie par la Commune. Dans cette lignée, au Sénégal, le projet de recherche-action, PRADALIS, actuellement en cours porte notamment sur la caractérisation des villes/centres ruraux en matière d'assainissement et vise le développement et le suivi des services d'assainissement. Il se concentre notamment sur l'optimisation de la gestion des données techniques et financières des services mis en place.

Le projet de recherche-action, PRADALIS, est actuellement en cours au Sénégal pour le développement de l'Assainissement dans les localités intermédiaires. Il est porté par le pS-Eau, Eau Vive-UCAD, Gret et CONGAD, sur financement Union Européenne. Son objectif est de renforcer les OSC, les autorités locales et les autres acteurs du secteur de l'assainissement dans leur compréhension et leur capacité d'action sur le développement et le suivi des services d'assainissement durables dans les localités intermédiaires du Sénégal. Ce projet comprend notamment : i) une étude de capitalisation des initiatives et pratiques existantes au Sénégal ainsi que la réalisation d'études de cas de filières ; ii) l'élaboration et l'expérimentation d'un mécanisme et d'outils de suivi technique et financier des services d'assainissement dans deux grands centres ruraux pilotes ; iii) la production d'un guide pour le développement de solutions techniques, financières et organisationnelles viables et pour le suivi des services d'assainissement à destination des OSC, des collectivités territoriales et des autres acteurs du secteur.

- **Difficulté de transposer au Sénégal l'expérience de péréquation du financement des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement testée à Madagascar :** L'expérience menée par CARE à Madagascar relative au financement de la pré-collecte à travers notamment les fonds mobilisés par le secteur de l'eau potable semble difficilement applicable au Sénégal où le cadre législatif ne permet pas de faire une péréquation du financement des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (principe selon lequel : l'eau ne doit financer que l'eau).

A Madagascar :

Les points forts et points faibles des expériences en matière de **boies de vidange** identifiés par les participants sont :

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience de l'importance de la gestion des boues à tous les niveaux (communautés, autorités, opérateurs économiques) ainsi que de l'hygiène et de l'environnement ; • La réalisation de ce centre Biobolsa démontre la compétence de CARE/WSUP dans la gestion de projet ; • Adaptation des moyens de transport dans l'évacuation des boues : ruelles étroites à Tananarivo et bonne accessibilité à Rosso ; • Biobolsa : construction facile et suivant les normes environnementales ; • Professionnalisation du métier de vidangeurs • Création d'emplois stables 	<ul style="list-style-type: none"> • Confusion dans l'application des textes relatifs à la gestion des boues (flous, peu clairs) ; • Rentabilité incertaine de l'activité face à la concurrence des informels ;

Les points forts et points faibles des expériences en matière de **financement du service des déchets solides** identifiés par les participants sont :

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience de l'importance de la gestion des déchets ; • Mobilisation de tous les acteurs ; • Adaptation des moyens face à la situation actuelle du pays (moyens de transport durant la précollecte) ; • Initiation au tri à la source 	<ul style="list-style-type: none"> • Réticence de certains ménages à payer sous peine de payer deux fois : redevance et Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie (IFPB) ; • Interdiction par le Ministère malgache des Finances de percevoir les redevances (RF2) : viabilité de l'activité en jeu ; • Divergence des textes ; • Manque de communication entre les acteurs ; • Volontariat des membres des RF2: une activité économique non viable. • 'Amalgame' entre les RF2 et le service public

Les conditionnalités à la répliquabilité des expériences sont :

- Financement de la collecte des déchets dans la CUA :
 - La pré-collecte doit faire partie intégrante du financement de la chaîne de gestion des déchets solides. Pour éviter la double redevance au niveau des ménages, le ROM devrait couvrir le financement de l'ensemble de la chaîne. Les RF2 seraient rémunérés par la Commune ;
 - Professionnaliser le service de pré-collecte : optimiser la qualité du service, confier sa gestion à des structures adéquates telles que des GIE/PME

Selon la Loi n° 95-035 du 3 octobre 1995, l'assainissement urbain, est assuré :

- *par le Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Antananarivo (SAMVA) sur la commune d'Antananarivo ;*
- *par un organisme public sur les communes qui auront décidé sa création ;*
- *et par les communes ou unions intercommunales sur tout le reste du territoire national.*

La redevance concernant les ordures ménagères et/ou les vidanges sera due par toute personne assujettie au paiement de l'impôt foncier sur la propriété bâtie.

Le taux de la redevance de collecte et traitement des ordures ménagères sera fixé annuellement par les communes ou les unions communales, sur proposition du SAMVA pour la commune d'Antananarivo, entre des limites pouvant varier entre 3% et 8% du montant de la valeur locative.

V.3 AXE 3 - VALORISER LES DECHETS : QUELLES FILIERES PERENNES ?**V.3.1 Description de l'axe**

Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les expériences innovantes menées dans le cadre de la FISONG 2012, en matière de valorisation des déchets : <i>Valorisation de la matière organique :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ A Mutimbuzi (Burundi), le PAD a soutenu des filières de valorisation des produits de l'écosanitation : hygiénisation, transport, stockage, épandage sur les cultures ; ○ A Kindia (Guinée), CAG44 a développé une filière de valorisation de la MO : tri à la source, apport volontaire au niveau de bennes MO/autres déchets ; collecte et transport par GIE ; stockage et revente de la MO aux maraîchers ; ○ A Tananarive (Madagascar), CARE a développé des activités de compostage à petite échelle, au niveau des quartiers, gérées par des groupements féminins : tri à la source, collecte de MO par agents des RF2, processus de compostage (fermentation en andains, maturation, affinage), conditionnement du compost et vente aux particuliers dans Sanimarchés ; ○ A Vohémar (Madagascar), des essais de compostage ont été réalisés par la Commune avec une société de production de vanille : tri ; processus de compostage ; mesure de qualité du compost ; ○ A Antalaha (Madagascar), la société SENAM a développé une filière de compostage : tri ; processus de compostage ; vente aux sociétés agricoles au niveau de la mairie. <i>Valorisation des DEEE :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ A Pikine (Sénégal), EVE a développé des activités autour de la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : activités de reconditionnement et de démantèlement ; • Tirer les leçons apprises de ces expériences en termes de mobilisation des gisements, de qualité des produits issus de la valorisation et de filières de commercialisation.
Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • 1 groupe de travail sur les thématiques suivantes afin de tirer des leçons apprises : <ul style="list-style-type: none"> ○ Défis en matière de mobilisation du gisement : expériences de tri de la MO à la source, DEEE ○ Qualité des produits issus de la valorisation : MO, compost et polluants résiduels ; ○ Rentabilité et filières de commercialisation.

V.3.2 Résultats des travaux de groupe

Au Sénégal :

Les points forts et points faibles des expériences identifiés par les participants sont :

Points forts	Points faibles
Déchets organiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Gisement important (80% compostable) • Système de tri performant • Grande quantité de production de MO avec le tri sur point de collecte • Supports de communication diversifiés (Kindia) 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de métaux lourds • Lenteur des changements de comportement sur le tri à la source (Tananarive)
DEEE	
<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un partenariat tripartite • Le gisement est disponible • Au Sénégal, la Direction des partenariats et des financements verts (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) a retenu les e-déchets comme projets à accompagner 	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de logistique et d'espace • Traitement ultime des déchets rouges • Réglementation internationale freine la réexportation des déchets ultimes • Inexistence d'une réglementation spécifique des e-déchets • Accès difficile au gisement

Les conditionnalités à la répliquabilité des expériences dans le contexte sénégalais sont :

- Gestion des boues de vidanges : Cadre politique favorable (Stratégie nationale de l'assainissement et la lettre de politique sectorielle), Développement des installations de stations de traitement de boue de vidange
- Le tri collectif est répliquable dans la mesure où le Sénégal a une stratégie de gestion de proximité des déchets avec la mise en place de points de regroupement normalisé au niveau des communes
- La gestion des déchets est de plus en plus envisagée à travers l'économie circulaire
- Mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adapté à la gestion des e-déchets (comité national stratégique GTT GTG), avant-projet de décret en cours d'examen dans le GTG

Les nouvelles idées sont :

- Expérience avérée dans le domaine du plastique, du métal, des batteries, des huiles usagées

Les échanges en plénière ont porté sur :

- **Rentabilité non encore atteinte pour le centre de démantèlement de valorisation des DEEE** : L'unité de démantèlement des DEEE mis en place dans la cadre de cette FISONG 2012, par EVE, n'est pas encore rentable, après 2 ans d'activités. Selon l'ONG, l'étude de faisabilité réalisée en amont du projet, montrait cependant la possibilité de créer 20 emplois permanents. Si le gisement est disponible, c'est son accès qui reste une contrainte majeure pour l'activité. EVE propose de valoriser l'impact environnemental des activités de cette unité.
- **PROPLAST, société sénégalaise spécialisée dans la valorisation de plastique** : LVIA soutient depuis une vingtaine d'années une activité de valorisation des plastiques à Thiès et Dakar. Parti d'un groupement féminin de petite taille, cette activité emploie aujourd'hui plus de 100 employés et traite 80 tonnes de plastique/mois.
- **La fiscalité environnementale n'est pas encore au point aujourd'hui au Sénégal**, ne permettant pas d'inclure les coûts de traitement et de valorisation dans le prix des équipements produits.
- **Au Sénégal, la décentralisation des compétences en matière de gestion des déchets solides n'est pas suivie par un transfert des moyens**. Le cadre réglementaire confie le financement de la gestion et de la valorisation des déchets solides aux Communes alors que dans les faits, ces aspects sont pris en charge par l'Unité de Coordination de la Gestion (UCG), rattaché au Ministère de la Gouvernance Territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

L'unité Proplast a débuté ses activités en 1997 grâce au soutien de la LVIA, sous la forme d'un groupement féminin (15 femmes). Depuis 2010, Proplast s'est transformée en société (PROPLAST INDUSTRIE Sarl). Proplast est une société autofinancée depuis 2012. Avec ses 140 salariés et intérimaires, Proplast valorise chaque mois près de 80t de plastique. Les plastiques essentiellement valorisés sont les plastiques durs (PP, PE), ils sont broyés ou extrudés, avant d'être réutilisés comme matière première secondaire par les industries du plastique.

A Madagascar :

Les points forts et points faibles des expériences identifiés par les participants sont :

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement, de manière générale, des compétences et capacités locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de vitrine et de communication sur ce qui existe déjà, et donc de partage d'expérience
Déchets organiques	
<p>Antananarivo :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RF2 favorisant un ancrage local et une implication de la population • la technique du tri a la source permet une « intégration » de la chaîne de traitement : collecte + valorisation • Diversification des activités autour de la collecte et de la valorisation <p>Vohémar :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sensibilisation a permis de favoriser le tri à la source directement par les ménages <p>Antahala :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'initiation du service de gestion des déchets par la mairie a créé une attente auprès des usagers et un manque si celui-ci s'arrête • les acteurs du secteur, mal vus au début des actions, sont aujourd'hui mieux valorisés <p>Kindia :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les débouchés en matière de commercialisation sont parfois mal adaptés aux moyens des acteurs : nécessitant de grandes quantités, une certaine qualité. Leur exigence devient alors un facteur limitant. • Absence d'appui des autorités locales, nécessité de sensibiliser les différentes instances qui influencent la population • Investissements pouvant être lourd en termes de financement mais également en termes d'acquisition et d'aménagement du foncier • Us et coutumes freinant la mise en place de bonnes pratiques, donner une vision long terme des améliorations permises par ces changements de pratiques représente un défi • Absence d'opérateurs privés locaux intéressés par la valorisation

<ul style="list-style-type: none"> le projet s'est basé sur l'existant et a permis un renforcement des pratiques en place 	
DEEE	
<ul style="list-style-type: none"> La formation des acteurs a permis l'ouverture d'une nouvelle filière de traitement 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de débouchés

Les conditionnalités à la répliquabilité des expériences sont :

- Retour financier plus efficace que retour sur cadre de vie (santé, hygiène, ...)
- Présence d'un secteur privé local, dynamique et intéressé
- Adapter le type de valorisation au contexte local :
 - Etudes préalables : capacités des Communes et du secteur privé ; filières de commercialisation : niveau d'exigences des clients finaux (qualité, quantité), rentabilité financière ;
 - Sensibilisation/communication : conscientisation des ménages à l'importance d'une gestion saine des déchets solides, tenant compte des us et coutumes locaux et impliquant les Ministères compétents (Santé, ...) ;
 - Renforcement des capacités et accompagnement des Communes et du secteur privé, aux plans financier, technique et réglementaire ;

Les nouvelles idées sont :

- Appréhender la valorisation de la matière organique sous l'angle du changement climatique (diminution des émissions de méthane).

Les échanges en plénière ont porté sur :

- Selon Madacompost, la rentabilité de la filière compost reste difficile à atteindre :** A Mahajanga, l'activité de compostage gérée par Madacompost avec l'appui de Gevalor (cf. encadré) fait face à des difficultés d'écoulement du compost (manque d'habitudes des paysans). La diversification des sources de financement de cette filière est par conséquent nécessaire : financement carbone, Communes.

L'unité de compostage des ordures ménagères de Mahajanga a été mise en place en 2004 par Gevalor. Les quantités traitées ont progressivement augmenté jusqu'à atteindre 12 000 tonnes de déchets par an, grâce à l'emploi d'une centaine d'ouvriers.

Cette capacité de transformation est fortement dépendante du bon fonctionnement de la collecte et de la livraison des déchets par la municipalité, qui rencontre pour y faire face d'importants problèmes budgétaires.

Grâce à ses recettes, l'unité de compostage tente de fiabiliser l'assainissement de la ville en contribuant à hauteur de 30 % aux coûts de la collecte des déchets.

La commercialisation du compost vise une utilisation par les maraîchers périurbains et les agro-industries de la région, qui leur permet de réduire leur consommation d'engrais importés et d'améliorer durablement la structure de leurs sols. Faisant valoir le potentiel de réduction des gaz à effet de serre du compostage, le projet obtient la certification carbone en 2010 selon la norme VCS (voluntary carbon standard).

La professionnalisation de l'unité de compostage a conduit à en confier la gestion en 2011 à une SARL, Madacompost. Cette société travaille également au recyclage des plastiques en éléments de construction.

V.4 AXE 4 - QUELS ROLES POUR QUELS ACTEURS DANS LA FILIERE DE L'ASSAINISSEMENT ?**V.4.1 Description de l'axe**

Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les expériences innovantes menées dans le cadre de la FISONG 2012, en matière d'appui aux acteurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Quartiers : appui aux CHA, RF2, association d'usagers ; ○ Communes : assistance à Maitrise d'Ouvrage, appui à l'intercommunalité ; ○ Secteurs privé/informel : appui à la professionnalisation (vidangeurs, opérateurs privés, démantelateurs). • Tirer les leçons apprises de ces expériences en termes d'ancrage institutionnel et de potentiels de réplication.
Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • 1 groupe de travail sur les thématiques suivantes afin de tirer des leçons apprises : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ancrage de ces approches dans les différents contextes institutionnels ; ○ Potentiels en matière de réplication dans d'autres contextes.

V.4.2 Résultats des travaux de groupe**Au Sénégal :**

Les points forts et points faibles des expériences identifiés par les participants sont :

Points forts	Points faibles
Quartiers	
<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau Municipal d'Hygiène appuie les RF2 dans la mobilisation des ressources financières du service de collecte des déchets, issues de la redevance en eau et de la cotisation des ménages. Ce suivi assure la pérennisation du système de financement (RF2) • Le renforcement de capacités des acteurs au niveau du quartier, leur permet de prendre des initiatives (CHA, RF2) • Création d'Activités Génératrices de Revenus au sein des comités de quartier (CHA) • Les associations de quartier assurent le rôle de micro finance et viennent en appui aux acteurs (RF2) • Autonomisation • Montage financier (<i>revolving fund</i>) qui permet aux ménages d'accéder à des latrines (RF2) • A Diawara, l'engagement de l'institution municipale dans une approche participative pour le choix du mode de gestion du service de collecte des déchets a permis de confier la gestion à une structure expérimentée (gestion transparente) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance des comités (CHA et RF2) vis-à-vis de l'existence des fonds du Projet • Réticence de la Commune par rapport aux opérateurs privés (CHA) • Non implication de la Commune dans la gestion de l'assainissement (Burundi)
Commune	
<ul style="list-style-type: none"> • Délégation de Service public avec la responsabilisation des usagers (Diawara) 	<ul style="list-style-type: none"> • A Rosso les exploitants sont laissés pour compte

<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de l'investissement initial en équipements et infrastructures (Diawara) • Approche participative (Diawara) • Mise en place d'un cadre réglementaire approprié (Diawara) • Appui à la maîtrise d'ouvrage pour la création de lignes de dépenses • Echanges d'expérience entre communes (Pays) 	<ul style="list-style-type: none"> • AMO : Faible leadership des Communes dans le secteur de l'assainissement
Privé / informel	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacité des vidangeurs (techniques, matériels et financiers) • 21 vidangeurs formés • Les petits opérateurs privés prennent en charge les exploitations des ouvrages d'assainissement • Bonne capacité organisationnelle • Création de valeur ajoutée permettant de prendre en charge les ménages vulnérables (promotion de l'équité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible autonomie financière • Manque de formation et d'équipements (Rosso)

Les conditionnalités à la répliquabilité des expériences dans le contexte sénégalais sont :

- Adaptation de la DSP convention tripartite (Commune - Opérateur Privé – structure représentante des usagers)
 - Documenter toutes les expériences de DSP en insistant sur les sources de l'échec
 - Cahier des charges sur les rôles et responsabilités de chaque acteur
 - Approche participative
- L'intercommunalité dans la gestion des questions d'assainissement
 - Documenter les échecs des tentatives intercommunales déjà menées au Sénégal ;
 - Faire participer l'Etat pour soutenir l'initiative (services déconcentrés qui détient la compétence)

Les nouvelles idées sont :

- Pour la création de structures intercommunales viables, il faut que les communes s'abstiennent de vouloir politiser la structure.
- Est-il viable de maintenir le volontariat. Ne devrait-on pas envisager de trouver une possibilité de rémunérer les relais ou animateurs ?
- Est-il possible de transférer la compétence en assainissement et les ressources financière aux communes ?

Les échanges en plénière ont porté sur :

- **L'unicité de la caisse publique rend difficile l'assignement d'une taxe à un secteur précis ;**
- **Au Sénégal, l'assainissement liquide n'est pas une compétence transférée aux autorités décentralisées, principalement pour des raisons sociales. Ce secteur, touchant à la santé publique, est pris en main par l'Etat.**

A Madagascar :

Les points forts et points faibles des expériences identifiés par les participants sont :

Points forts	Points faibles
Quartiers	
<ul style="list-style-type: none"> • Implication de la population par mise en place de comités d'habitants (implication allant jusqu'au bénévolat) • Implication des communes par : i) la reconnaissance officielle des structures de quartier (RF2) ; ii) la mise en place d'un cadre réglementaire adéquat (brigade d'hygiène, interdiction du dépotage illégal des boues, ...) • Diversification des revenus à travers la création d'AGR (Burundi) • Implication de la population dans le choix de la gestion du service (Diawara, Vohémar et Antalaha) • Contractualisation Commune – Association d'usagers - privé : définition des rôles et engagements des parties (Diawara) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'implication de la Commune (Mutimbuzi), fragilisant la légitimité de la structure mise en place • Les revenus générés par les AGR sont utilisés à une fin sociale et pas à la rémunération des membres du comité (CHA-Burundi) • Absence de reconnaissance juridique de CHA – Burundi et de l'ASEDIA – Diawara • Opérateur privé confronté à un faible taux de recouvrement des redevances (Diawara) : rupture du contrat
Commune	
<p>Approche ONG en tant qu'AT à la Commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune = porteur du projet • Commune manifeste ses besoins d'appui, favorisant l'appropriation de son rôle de Maître d'Ouvrage • Protocoles d'accords définissant l'engagement des parties • Implication des parties prenantes à travers des réunions de concertation • Dynamisme des services communaux dans secteur de l'assainissement • Mise en place d'outils de suivi des services d'assainissement <p>Intercommunalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage d'expériences • Pilote stratégie de gestion des déchets • Etat a créé des structures locales de concertation (SLC) sur base de l'expérience de la Tia Sava 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de formalisation du suivi des protocoles d'accord • Manque de maîtrise des outils de suivi par les acteurs locaux • Manque de moyens des communes pour assurer leurs engagements <ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de pérennisation des financements de l'intercommunale après projet (Communes rencontrent des problèmes de blocages des fonds au niveau du Trésor Public)
Privé / informel	
<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation et professionnalisation des vidangeurs • Appui de la commune aux vidangeurs (matériel, équipements) • Communication marketing via Sanimarché 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte progressive de dynamisme des vidangeurs (manque de reconnaissance, pénibilité) • Manque d'appui technique et financier des opérateurs privés • Coûts des latrines (opérateur privé) : équilibre difficile à atteindre entre aspects sociaux et économique • Problèmes de respect des engagements par l'opérateur privé

Les conditionnalités à la répliquabilité des expériences dans le contexte malgache sont :

- Création d'une association d'utilisateurs dans le secteur de gestion des déchets solides nécessite un cadre légal clairement défini, connu des acteurs locaux et appliqué par ceux-ci. Les préalables seraient donc :
 - **l'enrichissement des textes existants**, au niveau national, améliorant leur clarté et opérationnalité ;
 - **la vulgarisation des textes** auprès des collectivités locales ;
 - **l'accompagnement des CL dans l'application de ces textes** : publication d'arrêtés
- Le positionnement de l'ONG en tant qu'assistant technique à la Commune est une approche actuellement mise en œuvre par ENDA-OI à Tananarive et agglomérations :
 - Montage du projet par la Commune ;
 - Signature de protocoles Commune – RF2 et Commune – ONG (engageant la Commune aux niveaux financiers, ressources humaines et matériels).
- L'intercommunalité dans la gestion des déchets solides :
 - Globalement peu d'expériences d'intercommunalité à Tananarive : les expériences mises en œuvre ont échoué pour des raisons de politisation des structures mises en place et de manque de pérennisation du financement ;
 - Expérience réussie à Tananarive : mise à disposition d'un site de décharge par une commune voisine ;
- Gestion d'un Sanimarché par un opérateur privé :
 - Créer une économie d'échelle pour l'opérateur, en milieu urbain, en lui confiant 4 à 5 Sanimarchés (Gret) ;
 - Réussite dépend du dynamisme de l'opérateur ;
 - Accompagnement : formation au démarrage, suivi rapproché par l'ONG ;
- Accès aux toilettes pour les plus vulnérables : Gret a déjà expérimenté un mécanisme spécial (80% de subvention) sur un Sanimarché mais cela n'a pas porté ses fruits (sentiment de honte chez les personnes ciblées).

VI CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

En matière d'innovation :

Les innovations sont des processus qui s'inscrivent dans la durée, elles nécessitent souvent une vision qui dépasse l'échelle du projet. Leur évaluation après une durée de 03 ou 04 ans (durée des projets FISONG) peut sembler prématurée.

Les innovations doivent être sous-tendues par des plans d'affaires détaillés et revus périodiquement.

Elles nécessitent une prise de risques, qui doit être partagée par le bailleur et l'ONG, et peuvent aboutir à des réussites mais également à des échecs, intéressants à capitaliser.

Leur contextualisation ainsi que leur mise en œuvre doivent être bien documentées afin d'en tenir compte avant de vouloir les reproduire dans d'autres milieux (rural, semi-urbain, urbain) et/ou d'autres zones géographiques.

Les innovations ne peuvent pas être portées seulement par les ONG mais doivent également être soutenues par les acteurs institutionnels.

Les acteurs associent souvent innovation avec technique, alors qu'elles peuvent porter sur des aspects organisationnels, méthodologiques, institutionnels ou thématiques.

Un des facteurs de réussite d'innovation est de reposer sur des mécanismes préexistants, plutôt que sur des approches totalement neuves.

Selon les axes de capitalisation choisis :

Axe 1 - Comment permettre aux ménages d'investir dans l'amélioration de leurs toilettes ?

- Les dispositifs de financement des toilettes proposés impliquent grandement les ménages mais leur pérennisation en dehors du financement du projet n'est pas encore assurée. Une réflexion approfondie sur les **financements innovants** devrait être menée au niveau sectoriel. Des pistes pourraient être :
 - Avoir recours à la micro finance (fonds de garantie,...), avec l'octroi de prêts aux opérateurs et/ou aux bénéficiaires ou à des modes de financement innovants s'appuyant sur des mécanismes existants (tontine) ;
 - Adapter les modes de paiement (en nature,...) ;
 - Faire appel à des mécanismes de financement décentralisé (coopération, migrants, ...)
 - Développer des systèmes d'épargne communautaires (type Association Villageoise d'Épargne et de Crédit - VSLA) permettant de constituer un fonds de garantie ;
- Les innovations ont soutenu le développement d'une **offre d'assainissement adaptée** à travers notamment la proposition d'une gamme standardisée de latrines. Les coûts (hors subvention projet) restent encore prohibitifs pour les ménages. Cette approche nécessite :
 - Une innovation continue du paquet technologie ;
 - Une adaptabilité de la technologie au contexte ;
 - La mise en place de politiques d'accès social (accès aux ouvrages pour les plus démunis).
- Le développement d'innovation locale en matière d'accès à l'assainissement est facilité par la décentralisation des compétences relatives à l'assainissement liquide aux collectivités locales ;
- Mettre en place un cadre réglementaire favorisant l'acquisition de toilettes dans les nouvelles habitations (règles d'urbanisme) ;

Axe 2 - Les maillons oubliés : quels dispositifs pour l'évacuation et le traitement des boues de vidange et des déchets solides ?

- Soutien d'une approche « filière » en matière de traitement des boues de vidange et de gestion des déchets solides : conception d'une filière complète (planification, mise en œuvre, suivi, financements), importance du suivi technique et financier des services mis en place par acteurs locaux.
- Envisager la gestion intégrée des services de boues de vidanges et de gestion des déchets solides et développer une vision de rentabilité à l'échelle territoriale
- Mobilisation sociale (sensibilisation, approche participative et inclusive)
- Explorer l'intercommunalité (échelle de rentabilité, mise en commun des infrastructures et de l'exploitation)
- La mise en place de stations de traitement des boues de vidange nécessite la définition d'un cadre réglementaire clair et standardisé, encadrant leur gestion, ainsi que la régulation du secteur informel
- Le financement de maillons spécifiques de la chaîne de gestion des déchets (tel que la pré-collecte) doit être en ligne avec les textes en vigueur et s'inscrire dans le cadre plus large de son financement ;
- L'adhésion des ménages au service de collecte des déchets solides est directement corrélée à la qualité du service rendu, nécessitant la professionnalisation des acteurs de pré-collecte/collecte (reconnaissance juridique, organisation, matériels, contractualisation).

Axe 3 - Valoriser les déchets : quelles filières pérennes ?

Matière organique :

- Adapter les processus de valorisation au contexte local :
 - Etudes préalables : capacités des Communes et du secteur privé ; filières de commercialisation : niveau d'exigences des clients finaux (qualité, quantité), rentabilité financière ;
 - Sensibilisation/communication : conscientisation des ménages à l'importance d'une gestion saine des déchets solides, tenant compte des us et coutumes locaux et impliquant les Ministères compétents (Santé, ...) ;
 - Renforcement des capacités et accompagnement des Communes et du secteur privé, aux plans financier, technique et réglementaire ;
 - Diversification des sources de financement de la filière : financement carbone, Communes.
- L'existence de producteurs agricoles d'envergure, importants consommateurs de compost et capables d'offrir des prix d'achat attractifs, est un facteur favorisant le développement de la filière de compostage des déchets urbains. Cet élément est nécessaire, mais pas suffisant. En effet, l'organisation de la collecte et la qualité de la matière organique triée doivent être également maîtrisés ;

DEEE :

- La gestion des DEEE nécessite la définition d'un cadre juridique et institutionnel au niveau national (rôles des acteurs, normes, sanction) ;
- Si le gisement des e-déchets est généralement disponible, son accessibilité doit être améliorée³.
- Responsabilité du fabricant (cycle de vie)⁴ ;

³ En 2016, les 667 261 T de déchets high-tech produits en France finissent bien souvent à la poubelle. Si le taux de collecte des appareils électroniques s'est élevé selon l'ADEME à 45% en 2016, ce chiffre tombe à 15%, pour les téléphones portables.

⁴ Dans le secteur de l'électronique, en France, la circularité dans la conception des produits n'est actuellement pas recherchée. Recycler coûte plus cher que d'importer les matières premières telles que les terres rares, nécessaires à la

- Réflexions à mener au niveau national sur la fiscalité environnementale de ce type de déchets.

Axe 4 - Quels rôles pour quels acteurs dans la filière de l'assainissement ?

Quartier :

- Appui des structures de quartier par la Commune : reconnaissance juridique, cadre réglementaire approprié ;
- Importance de la contractualisation entre les structures de quartier et les parties prenantes : formalisation des rôles et des engagements ;

Commune :

- **Positionnement de l'ONG en tant qu'AT à la Commune** : place la Commune au centre, suscite l'intérêt de celle-ci pour le secteur de l'assainissement en la motivant à mobiliser des moyens financiers, humains et matériels dans ce secteur ; les protocoles d'accord renouvelables ONG-Commune nécessite un suivi rapproché et formalisé ; la mise en place d'outils de suivi des services permettent de rationaliser la gestion du suivi mais nécessite un accompagnement à moyen termes ; le renforcement des services déconcentrés dans ce rôle d'AT aux Communes est un gage de pérennisation de l'approche.
- **Approche participative adoptée par la Commune dans le choix de la gestion des services d'assainissement** (population, représentants de quartiers, autorités traditionnelles, autorités administratives) favorise l'appropriation par les ménages et l'adhésion aux services ;
- La mise en place d'une **délégation de service** public pérenne permet de pallier les changements politiques au niveau local (élus)
- Intercommunalité dans la gestion des déchets solides : documenter les expériences existantes ; une attention particulière est à porter sur les risques de politisation et sur le financement de ces structures ; développer des montages institutionnels ad hoc et mener en amont des études financières approfondies ;
- Les projets d'appui aux structures décentralisées doivent prendre en compte le fréquent sous-financement des compétences transférées.

Privé :

- **Les opérateurs privés sont souvent absents ou marquent peu d'intérêt pour le service de collecte des déchets solides qui n'est que très rarement autofinancé et donc rentable.** Des stratégies doivent être trouvées pour rendre cette activité commerciale attractive.

fabrication par exemple des aimants permanents contenus dans les disques durs des ordinateurs. Il faut changer le paradigme et penser au réemploi des composants eux-mêmes en plus de leur recyclage.

VII ANNEXES

VII.1 ANNEXE 1 – LISTE DES PARTICIPANTS

